



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5423

Approbation des conventions relatives à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du musée des Beaux-Arts de Lyon au musée national d'Oman puis d'une exposition temporaire d'œuvres du musée national d'Oman au musée des Beaux-Arts de Lyon en 2020 et 2021

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5423 - APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON AU MUSEE NATIONAL D'OMAN PUIS D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE NATIONAL D'OMAN AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON EN 2020 ET 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée National d'Oman a sollicité le Musée des Beaux-Arts de Lyon pour organiser dans ses murs une exposition temporaire de chefs-d'œuvre du musée de Lyon et a souhaité que cette exposition soit suivie au Musée des Beaux-Arts de Lyon d'une exposition temporaire de chefs-d'œuvre du Musée National d'Oman.

Au vu de l'intérêt que représente cette proposition qui s'inscrit dans la politique du Musée des Beaux-Arts de Lyon à l'international de le faire mieux connaître et reconnaître comme faisant partie des institutions muséales les plus importantes actuellement, il est souhaité répondre favorablement à cette demande.

Dans le cadre de ces expositions, le Musée des Beaux-Arts de Lyon prêtera au Musée National d'Oman une vingtaine d'œuvres qui y seront présentées de mi-octobre 2020 à mi-janvier 2021, principalement autour du thème du parfum et de l'encens.

Puis, il accueillera, à la suite, une vingtaine d'œuvres du Musée National d'Oman, de l'antiquité à nos jours, qui seront présentées au sein du département des objets d'art, au cours du deuxième semestre 2021.

Les prêts des œuvres entre les deux institutions se font à titre gracieux. Chacun des deux musées prendra en charge les frais de préparation et restauration des œuvres prêtées lui appartenant.

Chacun assume l'intégralité des frais relatifs à la préparation et à l'organisation de l'exposition dans ses murs (scénographie, montage, démontage, publication, promotion, sécurité, billetterie...).

Les frais de conditionnement et de transports des œuvres sont assumés par le musée prêteur et les œuvres seront assurées par chacun des prêteurs.

Les conventions jointes au présent rapport décrivent précisément les conditions d'organisation des deux expositions.

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

- 1- Les conventions relatives à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du Musée des Beaux-Arts de Lyon au Musée National d'Oman puis d'une exposition temporaire d'œuvres du musée au Musée National d'Oman au Musée des Beaux-Arts de Lyon en 2020 et 2021 sont approuvées.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.
- 3- Les dépenses en découlant seront imputées au budget 01, sur les exercices 2020 et 2021 (sous réserve du vote du budget et des crédits correspondants) et imputées sur le chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER